

# HISTOIRE DU PARLEMENT BENINOIS

## *DE JUSTIN AHOMADEGBE A MATHURIN COFFI NAGO, L'HISTOIRE DU PARLEMENT BENINOIS SE POURSUIT*

(Extrait de l'Hémicycle, numéro 009 d'octobre 2012)

### **L'Assemblée Nationale du Bénin, doyenne des Institutions de la République**

**C**'est déjà en 1945 que des personnalités issues de la colonie du Dahomey vont se faire élire comme députés. La période coloniale prendra fin en 1957. C'est en 1959 que la première expérience parlementaire véritable béninoise débute avec la Constitution du 28 février 1959.

Hormis la période coloniale, de 1959 à ce jour donc, notre pays aura connu sept (07) constitutions, quatorze (14) législatures, onze (11) Présidents et presque un millier de personnalités comme députés, avec des destins et des fortunes diverses.

De Justin Tometin AHOMADEGBE à Mathurin Coffi NAGO en passant par AKPLOGAN Djibodé Valentin, CONGACOU Tairou, Mathieu KEREKOU (Président du Conseil National de la Révolution faisant office d'Assemblée), Adrien HOUNGBEDJI, Bruno AMOUSSOU et KOLAWOLE Idji, ils furent, chacun à leur époque, avec leur style, les acteurs de la création après « le quartier latin de l'Afrique », du « quartier du renouveau démocratique » de l'Afrique.

Cette incursion dans l'histoire politique du Bénin se veut un panorama de l'histoire du parlement béninois. Elle tente de remettre au grand jour les grandes et belles pages de ce Parlement des pionniers à ses dirigeants d'Aujourd'hui.



## **ASSEMBLEE NATIONALE**

### **La première expérience législative béninoise**

**(24 Avril 1959 - Novembre 1960)**

*Justin Tometin AHOMANDEGBE, Président*

**C**ette première expérience parlementaire béninoise débute le 24 avril 1959 et prend fin en Novembre 1960. En effet, le 28 février 1959, la colonie du Dahomey se dote d'une constitution. Cette constitution fait suite à la proclamation le 04 décembre 1958 de la République du Dahomey. Nous étions dans le cadre de la communauté Franco-africaine. Sur la base de cette constitution, des élections législatives ont eu lieu le 2 avril 1959 au scrutin majoritaire à un tour. Le 23 avril 1959, l'Assemblée législative issue des élections du 2 avril a élu à sa tête Justin T. AHOMANDEGBE. Seul candidat au poste de Président, AHOMANDEGBE est élu à l'unanimité.

L'Assemblée législative va conduire les destinées de notre pays jusqu'aux lendemains de l'Indépendance le 1<sup>er</sup> Août 1960. Les rapports conflictuels entre le gouvernement et l'Assemblée législative vont sonner le glas de cette première expérience parlementaire. L'avènement de la République avec l'adoption d'une nouvelle constitution, va donc voir disparaître l'Assemblée législative. Nous étions en Novembre 1959. Le Bureau de cette Assemblée législative était composé comme suit :

**Président : Justin Tometin AHOMANDEGBE**

**1<sup>er</sup> Vice-président : Salomon BOKOU**

**2<sup>ème</sup> Vice-président : Arouna MAMA**

**Questeur : Benoît CAKPO-CHICHI**

**Secrétaires : Jean-Baptiste KAYOSSI**

**Chabi MAMA**

**Edmond DOSSOU-YOVO**

**Bertin BORNA**



**ASSAMBLEE NATIONALE**  
**La deuxième expérience législative**  
**(4 novembre 1960 - 28 octobre 1963)**

*Valentin Djibodé AKPLOGAN, Président*

**A**vec la constitution du 26 novembre 1960, la République du Dahomey opte pour un Parlement constitué par une Assemblée unique dite Assemblée Nationale dont les membres portent le titre de députés.

Les élections législatives ont lieu le 11 décembre 1960. L'Assemblée Nationale qui en sort, ouvre solennellement sa première session le 15 décembre 1960. Cette première législature se caractérise par un monolithisme dû au fait que, cette Assemblée est constituée exclusivement des députés du RDD de Hubert MAGA, et du PRD de Sourou Migan APITHY, regroupés au sein du Parti Démocratique de l'Unité (PDU). Le bureau de cette première législature constitué le 17 décembre 1960, est composé comme suit :

Président : **Valentin Djibodé AKPLOGAN**

1<sup>er</sup> Vice-président : **Salomon BOKOU**

2<sup>ème</sup> Vice-président : **Chabi MAMA**

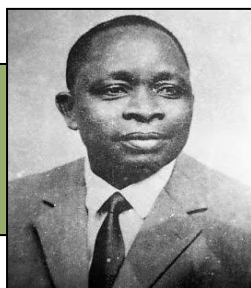
Questeur : **Sani AGATA**

Questeur adjoint : **Abdou SOMBA**

Secrétaires : **Aladji BONI**

**Gilbert CHODATON**

Cette deuxième Assemblée Nationale de l'histoire politique de la République du Bénin n'ira pas au terme de son mandat qui était de cinq (05) ans. Après 34 mois, cette Assemblée va s'écrouler. L'affaire dite « affaire Bohiki » où un député est accusé d'avoir trempé dans l'assassinat d'un citoyen paralyse les institutions du pays. Des émeutes éclatent à Porto-Novo. L'armée réprime sévèrement les émeutes. L'armée par l'intermédiaire du colonel Christophe SOGLO, Chef d'état-major, prend le pouvoir et dissout toutes les institutions de la République. Avec ce premier coup d'état, disparaît la deuxième expérience parlementaire du Bénin.



## ASSAMBLEE NATIONALE Troisième expérience législative (1964-1965)

*Taïrou CONGACOU, Président*

**A**vec la disparition de la deuxième législature dahoméenne, on assiste à une période d'hibernation de la vie parlementaire. De 1963 à Janvier 1964, l'armée assume tous les pouvoirs y compris le pouvoir législatif. Les militaires font rédiger une constitution promulguée le 11 janvier 1964. Cette constitution rétablit l'institution parlementaire.

Les élections législatives du 19 janvier donnent une majorité à l'UDD. Le 24 janvier 1964 consacre l'élection du Bureau de l'Assemblée Nationale. Ce Bureau est composé comme suit :

Président : **Taïrou CONGACOU**

1<sup>er</sup> Vice-président : **Gilbert KPAKPO**

2<sup>ème</sup> Vice-président : **Salomon BOKOU**

3<sup>ème</sup> Vice-président : **Issaka DANGO**

Questeur : **Prosper AZADJI**

Questeur adjoint : **Roger LAFIA**

Secrétaires : **Jean PLIYA**

**Mohamed Lawani BATOKO**

**Emmanuel FANYO**

La troisième expérience parlementaire n'ira pas aussi à son terme. Les dissensions entre les hommes politiques amènent l'armée à prendre à nouveau le pouvoir le 22 décembre 1965. Le colonel SOGLO revient, dissout toutes les institutions de la République et gouverne le pays par ordonnance.



## ASSAMBLEE NATIONALE L'ordre militaire règne (1965-1972)

*Colonel Christophe SOGLO*

**A**vec sa deuxième apparition, le Colonel Christophe SOGLO se donne les pleins pouvoirs. A travers une ordonnance, le N° 40/PR du 1<sup>er</sup> septembre 1966, il fixe les règles fondamentales de la République. On parle de la Charte du 1<sup>er</sup> septembre 1966.

Cette charte ne prévoit aucun organe législatif. Les fonctions traditionnellement dévolues à l'institution parlementaire sont assurées par le chef de L'Etat.

L'article 29 de la charte dispose « sont fixées par ordonnance les règles concernant : la citoyenneté, les droits civiques, la nationalité, l'organisation des juridictions de tous ordres... les impôts, le statut de la fonction publique, etc. » Les lois seront prises donc par ordonnance jusqu'au 26 octobre 1972.

De 1965 à 1972 les militaires mènent la République à leur cadence. Le Directoire militaire en mai 1970 passe le relai au Conseil Présidentiel. Ce conseil dispose d'un Gouvernement, mais pas d'un Parlement.



## ASSAMBLEE NATIONALE « Parlement d'exception », le CNR (1973-1980)

*Commandant Mathieu KEREKOU*

**L**e 26 octobre 1972 les militaires prennent le pouvoir avec à leur tête, le commandant Mathieu KEREKOU. Ils installent un régime révolutionnaire. De 1973 à 1980, l'essentiel des pouvoirs y compris législatif est exercé par le Conseil National de la Révolution (CNR) dont le Président n'est autre que Mathieu KEREKOU. Ce conseil comprend 69 membres qui sont : le Président de la République, Président du Conseil, donc Président de cette Assemblée d'exception. Les trente-trois (33) ministres, les six (06) préfets de province, les douze (12) responsables des conseils provinciaux de la révolution, et dix-sept (17) cadres civils politiciens et paramilitaires.

En 1977 le régime révolutionnaire dote le pays d'une constitution. Il s'agit de la Loi Fondamentale votée en 1977 et qui prévoit la création d'une Assemblée Nationale dite Révolutionnaire (ANR).

Cette loi stipule que la durée de chaque législature de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR) est de quatre (04) ans. On renoue avec le système parlementaire, même s'il s'agit d'un régime parlementaire copié sur le système soviétique.



## ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE Première législature (1980-1984)

*ADJO Boco Ignace, Président*

**L**e 6 juin 1979, on élit les représentants du peuple qu'on appelle Commissaires du peuple à l'image des soviets. Ils sont issus de toutes les couches de la société et de toutes les structures révolutionnaires. Le 4 février 1980, l'ANR est installée.

La première législature de l'ANR l'organe suprême du pouvoir d'Etat de la République Populaire du Bénin est dirigée par le camarade Ignace Boco ADJO. Elle est composée de 336 commissaires du peuple. Ces députés de type nouveau ouvrent leur session inaugurale le 4 février 1980. Mais le camarade Ignace Boco ADJO meurt le 17 octobre 1982 à la Havane à Cuba. Son intérim est assuré par Romain VILON GUEZO qui achève le mandat en 1984.

Cette législature va donc connaître deux (02) présidents et neuf (09) vice-présidents, un record à ce jour. Cette législature installée le lundi 4 février 1980 a un bureau composé comme suit :

Président : **ADJO Boco Ignace** (1980-1982)  
puis **Romain VILON GUEZO** (1982-1984)

1<sup>er</sup> Vice-président : **Romain VILON GUEZO**

2<sup>ème</sup> Vice-président : **BABA MOUSSA Amidou**

3<sup>ème</sup> Vice-président : **GANGBO Valentine**

4<sup>ème</sup> Vice-président : **MAMA DJOUGOU Amadou**

5<sup>ème</sup> Vice-président : **GNIDEHOU Justin**

6<sup>ème</sup> Vice-président : **BARBOZA Nathalie**

7<sup>ème</sup> Vice-président : **ASSANI Ali**

8<sup>ème</sup> Vice-président : **OSHO Pierre**

9<sup>ème</sup> Vice-président : **DAGAN Baimey Louis**

Secrétaire Général : **MALIKI Taofiki**



**ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE**  
**Deuxième législature de l'ANR**  
**(27 juillet 1984 au 28 février 1989)**

*Romain VILON GUEZO, Président*

**L**a deuxième législature de l'ANR sera dirigée par Romain VILON GUEZO qui va rempiler au cours de la 3<sup>ème</sup> législature. Elle a été installée le vendredi 27 juillet 1984. De la pléthore de vice-présidents neuf (09), on revient à trois (03) vice-présidents et dix présidents de commissions. Ce Bureau se compose comme suit :

**Président : Romain VILON GUEZO**

**1<sup>er</sup> Vice-président : Roger Imorou GARBA**

**2<sup>ème</sup> Vice-président : Joseph DEGLA**

**3<sup>ème</sup> Vice-président : Pierre OSHO**

**Secrétaire Général : Ousmane BATOKO**





## ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE La troisième législature de l'ANR

*Romain VILON GUEZO, Président*

**L**e 18 juin 1989, les législatives pour l'élection des commissaires du peuple de la 3<sup>ème</sup> législature ont lieu dans une ambiance tendue. C'est déjà le crépuscule du régime révolutionnaire. L'administration était déjà bloquée par une grève des travailleurs. Mais pour le comité central du PRPB, tout s'est passé dans la discipline révolutionnaire librement consentie.

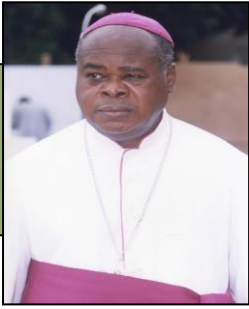
Le résultat de 89,6 % de bulletin vert proclamé symbolisant le oui, est éloquent. Cette législature est installée le 31 juillet 1989 au PLM Alédjo. Le 1<sup>er</sup> août, son Bureau est élu après proposition du Comité Central du PRPB. La particularité de ce Bureau est que le poste de 3<sup>ème</sup> vice-président disparaît. Aux trois apparatchiks du régime on adjoint les présidents des dix (10) commissions permanentes. Ce Bureau est donc composé comme suit :

**Président : Romain VILON GUEZO**

**1<sup>er</sup> Vice-président : Roger Imorou GARBA**

**2<sup>ème</sup> Vice-président : Joseph DEGLA**

La fin de l'année 1989 voit la fin du système révolutionnaire. Le PRPB est en pleine décadence. Sous la pression de la rue, les 6 et 7 décembre 1989, une réunion conjointe de tous les organes du parti et de l'Etat, va mettre fin au régime révolutionnaire et à l'idéologie marxiste léniniste. Cette même réunion entre autre décisions, annonce l'organisation de la Conférence Nationale des Forces Vives.



## HAUT CONSEIL DE LA REPUBLIQUE (HCR) Naissance du « quartier démocratique » de l'Afrique (28 février 1990 au 31 mars 1991)

*Mgr Isidore de SOUZA*

**P**our avoir magistralement dirigé avec succès les assises de la Conférence des forces vives de la Nation, Monseigneur Isidore de SOUZA, est unanimement désigné pour présider le HCR. Son vice-président est Joseph Adjignon KEKE.

Au lendemain donc de la Conférence nationale des forces vives, au nombre des résolutions on note la mise en place du Haut Conseil de la République (HCR) qui fait à la fois office de Parlement de transition et de Cour constitutionnelle. Conformément aux résolutions de la Conférence Nationale, le HCR dote le pays d'une loi constitutionnelle transitoire. Il s'agit de la loi n° 90-022 du 13 août 1990. Un projet de constitution est élaboré sous la direction de Maurice AHANHANZO GLELE. Ce projet est soumis à un référendum. Le dimanche 2 décembre 1990, le peuple béninois l'approuve à une grande majorité de oui.

La sixième constitution de notre pays ouvre ainsi la voie à sa sixième expérience législative, et surtout consacre la naissance du « quartier du renouveau démocratique » de l'Afrique. Le Haut Conseil de la République était composé des anciens présidents de la République, des présidents des commissions de la Conférence Nationale, des membres du Bureau de la Conférence Nationale, des délégués par province des associations de développement.

Sous la direction donc de Monseigneur Isidore de SOUZA, le HCR réussit son opération « rédemption » de la République.



**ASSEMBLEE NATIONALE**  
**Renouveau législatif : première législature**  
**(1<sup>er</sup> avril 1991 - 31 mars 1995)**

*Me Adrien HOUGBEDJI, Président*

**L**a constitution du 11 décembre 1990, consacre un régime présidentiel avec une séparation nette des pouvoirs. Après avoir tout expérimenté, le Bénin revient au schéma classique d'une Assemblée en système démocratique normal. Le président gouverne et le parlement légifère. Le nouveau parlement est constitué par une Assemblée unique dite Assemblée Nationale dont les membres portent le titre de Député. Il exerce le pouvoir législatif et contrôle l'action du gouvernement.

A l'issue des législatives de février 1991, soixante-quatre (64) personnalités issues du sérail politique sont élues députés.

Cette première législature du Renouveau démocratique est installée le lundi 1<sup>er</sup> avril 1991. Les pionniers de cette expérience législative post-conférence nationale installent après élection, un Bureau présidé par Me Adrien HOUGBEDJI.

**Président : Adrien HOUGBEDJI**

**1<sup>er</sup> Vice-président : Bruno AMOUSSOU**

**2<sup>ème</sup> Vice-président : Sévérin ADJOVI**

**1<sup>er</sup> Questeur: Gédéon DASSOUNDO**

**2<sup>ème</sup> Questeur : Ramatou BABA MOUSSA**

**1<sup>er</sup> Secrétaire Parlementaire : Ambroise ADANKLOUNON**

**2<sup>ème</sup> Secrétaire Parlementaire : Jérôme Sacca KINA**



## ASSEMBLEE NATIONALE

Deuxième législature (4 avril 1995 - 19 avril 1999)

*Bruno AMOUSSOU, Président*

**E**n février 1995, le Bénin organise ses deuxièmes élections législatives du renouveau démocratique. De soixante-quatre (64) députés, on passe à quatre vingt trois (83) députés, mais l'invalidation de l'élection d'un député par la Cour constitutionnelle réduit leur nombre à quatre vingt deux (82). Les députés de la deuxième législature élisent en juin 1995 un Bureau présidé par Bruno AMOUSSOU, qui avait annoncé déjà les couleurs au cours de la première législature en occupant le poste de Vice-président.

Le bureau est composé comme suit :

Président : **Bruno AMOUSSOU**

1<sup>er</sup> Vice-président : **Joseph Marcellin DEGBE**

2<sup>ème</sup> Vice-président : **Théophile NATA**

1<sup>er</sup> Questeur: **Maxime HOUEDJISSIN**

2<sup>ème</sup> Questeur : **Ambroise ADANKLOUNON**

1<sup>er</sup> Secrétaire Parlementaire : **Djibril Mama DEBOUROU**

2<sup>ème</sup> Secrétaire Parlementaire : **Alexandre HOUNTONDI**

Si la première législature du renouveau démocratique fut celle des pionniers, la deuxième fut celle des bâtisseurs. En effet c'est au cours de la deuxième législature qu'on dota l'administration parlementaire d'une base organisationnelle et qu'on dota aussi le personnel d'un statut.

L'ex-direction du CARDER Ouémé fut réquisitionnée pour abriter les bureaux du Secrétariat Général. C'est aussi au cours de la deuxième législature que l'esplanade du Palais des Gouverneurs fut pavée.

Le 19 avril 1999 cette législature va céder place à la troisième législature de l'histoire du parlement.



**ASSEMBLEE NATIONALE**  
**Troisième législature (29 avril 1999 - avril 2003)**

*Me Adrien HOUNGBEDJI, Président*

**A**vec l'avènement de la troisième législature suite aux législatives de mars 1999, Me Adrien HOUNGBEDJI retrouve le perchoir. Son Bureau élu le 29 avril 1999 est composé comme suit :

Président : **Adrien HOUNGBEDJI**

1<sup>er</sup> Vice-président : **Sacca LAFIA**

2<sup>ème</sup> Vice-président : **Aurelien HOUSSOU**

1<sup>er</sup> Questeur: **Maxime HOUEDJISSIN**

2<sup>ème</sup> Questeur : **Eléazar NAHUM**

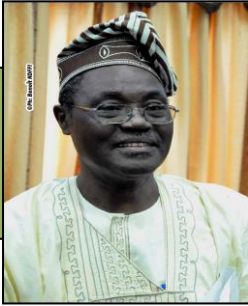
1<sup>er</sup> Secrétaire Parlementaire : **Orou Gabé OROU SEGO**

2<sup>ème</sup> Secrétaire Parlementaire : **Codjo ACHODE**

Adrien HOUNGBEDJI fort de l'expérience de la première législature mène à terme sans coup férir la troisième législature. C'est en toute sérénité qu'il cède sa place au Président de la quatrième législature, Antoine Kolawolé IDJI.

Au cours de ce doublé historique donc, on assiste en avant-première à beaucoup d'évènements. La première édition du parlement des enfants le 30 décembre 1999 ; l'élection de Me Adrien HOUNGBEDJI comme Président des ACP-UE le 30 octobre 2001 à Bruxelles ; on assiste à la première édition de la Conférence des Femmes Parlementaires de l'Afrique de l'Ouest le 11 juin 2001. On pose les jalons du code de la famille par un séminaire parlementaire le 29 novembre 2001. On retiendra aussi la tenue au cours de cette législature de la première réunion du NEPAD les 8 et 9 octobre 2002.

Cette législature voit par ailleurs la création de l'association des anciens parlementaires du 3 au 26 octobre 2002 et la création du corps des huissiers parlementaires...



## ASSEMBLEE NATIONALE Quatrième législature (Avril 2003 - Avril 2007)

*Antoine Kolawolé IDJI, Président*

**S**uite aux élections législatives de mars 2003, un parti jusqu'ici presque inconnu du sérail politique béninois, s'en sort avec presque une dizaine de députés. C'est le Mouvement Africain pour la Démocratie et le Progrès (MADEP) de Séfou FAGBOHOUN. Contre toute attente, un de ces membres influent, Antoine Kolawolé IDJI, diplomate, ancien ministre des affaires étrangères de KEREKOU, est élu Président du Parlement. Le bureau qu'il préside est composé ainsi qu'il suit :

Président : **Antoine Kolawolé IDJI**

1<sup>er</sup> Vice-président : **Léon Bio BIGOU**

2<sup>ème</sup> Vice-président : **Eustache AKPOVI**

1<sup>er</sup> Questeur: **Patrice GANGNITO**

2<sup>ème</sup> Questeur : **Jean-Claude HOUNKPONOU**

1<sup>er</sup> Secrétaire Parlementaire : **Codjo ACHODE**

2<sup>ème</sup> Secrétaire Parlementaire : **André DASSOUNDO**

Cette législature aura sur le plan international, réussi deux grandes prouesses diplomatiques en faisant élire coup sur coup, deux députés béninois à la vice-présidence du Parlement panafricain en les personnes des honorables Sacca Kina G. Jérôme et Théophile Nata. Le code de la famille et des personnes est voté.

La quatrième législature aura été marquée par la modernisation de l'institution parlementaire. Mise en place du réseau informatique avec connexion internet du Palais des gouverneurs et du Secrétariat Général. Construction de la salle polyvalente et démarrage de la construction du bâtiment devant abriter les installations de la radio.

Au cours de cette législature, les cadres ont été plus associés aux missions statutaires et ont obtenus beaucoup de formations.

La mayonnaise démocratique ayant définitivement pris, la quatrième législature cède sa place à la cinquième suite au législatives de mars 2007.



**ASSEMBLEE NATIONALE**  
**Cinquième législature (Avril 2007 - Avril 2011)**

*Mathurin Coffi NAGO, Président*

**U**ne nouvelle force politique fait pour un coup d'essai un coup de maître aux législatives de mars 2007. Ce sont les Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE). Sans avoir la majorité, cette famille politique réussit à gagner la bataille du perchoir. Mathurin Coffi NAGO des FCBE est élu Président. Fort du ralliement des G13, les Forces cauris mettent en place le 3 mai 2007 un Bureau qui se compose comme suit :

Président : Prof. **Mathurin Coffi NAGO**

1<sup>er</sup> Vice-président : **André DASSOUNDO**

2<sup>ème</sup> Vice-président : **Antoine DAYORI**

1<sup>er</sup> Questeur: **Sacca FIKARA**

2<sup>ème</sup> Questeur : **Djibril Mama DEBOUROU**

1<sup>er</sup> Secrétaire Parlementaire : **Joachin DAHISSIHO**

2<sup>ème</sup> Secrétaire Parlementaire : **AFFO Djobo Amissétoù épouse OLOUDE**

Cette législature fut marquée par de fortes turbulences politiques. Mais cela n'a pas empêché la noble institution de fonctionner. La cinquième législature verra la rénovation et l'achèvement du bâtiment de la Radio Hémicycle, la création du centre de formation informatique, la création de l'orchestre de l'Assemblée Nationale, la construction du bâtiment de la cantine, etc.



**ASSEMBLEE NATIONALE**  
**Sixième législature (depuis avril 2011)**

*Mathurin Coffi NAGO, Président*

**D**ans le landernau parlementaire, on ne vendait pas cher la peau de Mathurin Coffi NAGO à la fin de la cinquième législature. Tous les observateurs s'accordent à dire qu'il a su gérer les conflits politiques qui ont émaillé la cinquième législature avec une patience jamais prise en défaut. Sa reconduction à la tête du Parlement n'est que la rançon de la reconnaissance de l'autre Mathurin Coffi NAGO, le politicien d'une autre génération, né dans le feu de l'action.

Fort de la majorité remportée par le camp présidentiel lors des élections législatives d'avril 2011, les FCBE et leurs alliés portent à nouveau, Mathurin Coffi NAGO à la tête du Parlement. NAGO réalise l'exploit d'être élu deux fois de façon consécutive. Un Bureau est mis en place. L'opposition crie à la marginalisation, c'est peine perdue. On leur assène la rhétorique devenue célèbre : Reproduire autant que possible dans le Bureau, la configuration politique du Parlement. Le Bureau est composé comme suit :

Président : Prof. **Mathurin Coffi NAGO**

1<sup>er</sup> Vice-président : **Justin Sagui YOTTO**

2<sup>ème</sup> Vice-président : **Boniface YEHOUE TOME**

1<sup>er</sup> Questeur: **Djibril Mama DEBOUROU**

2<sup>ème</sup> Questeur : **Françoise ASSOGBA**

puis **Valentin Aditi HOUDE**

1<sup>er</sup> Secrétaire Parlementaire : **Claudine PRUDENCIO**

2<sup>ème</sup> Secrétaire Parlementaire : **André A. OKOUNLOLA**

Cette législature, peut s'enorgueillir d'avoir voté plus d'une centaine de lois dans tous les domaines.